

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**RECOURS À UNE DÉMARCHE
D'URBANISME DURABLE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE
GRAND-BAIE -
APPEL À PROJET 2017**

CM-2017-5S-DAU-85

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu la délibération n° CM-2016-9S-DAU-96 du 22 décembre 2016, par laquelle le Conseil municipal a défini de nouveaux objectifs pour l'aménagement de cette zone ;

Vu la délibération n° CM-2017-3S-DAU-46 du 13 juin 2017, par laquelle le Conseil municipal a défini les modalités de concertation sur le projet d'aménagement ;

Vu l'avis favorable de la commission "Urbanisme et Aménagement du territoire", en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant que la démarche d'urbanisme durable consiste à réaliser une démarche d'aide à la décision pour accompagner les élus dans la prise en compte des différents enjeux de son territoire, tout au long de la réalisation d'un projet d'aménagement ;

Considérant que la prestation repose sur le traitement de volets thématiques reliés aux principales orientations du Grenelle de l'environnement, pour répondre aux finalités du développement durable dans l'urbanisme ;

Considérant que la démarche pédagogique qui demande une implication forte de la part de la maîtrise d'ouvrage, notamment des élus, en termes de pilotage et de suivi de la démarche de l'opération d'aménagement de la zone de Grand-Baie pendant toute la durée d'élaboration du projet ;

Considérant que la ville du Gosier peut bénéficier d'une aide financière de l'ADEME, sur les dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € HT si le projet est retenu ;

Considérant que la collectivité doit affirmer sa volonté de s'engager dans la démarche d'urbanisme durable par délibération de l'organe délibérant ;

Considérant que la municipalité souhaite ouvrir un large dialogue et des échanges avec les habitants sur le devenir de Grand-Baie, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

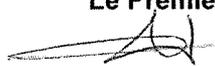
- Article 1 :** De s'engager dans la démarche d'urbanisme durable pour la conception, la mise en œuvre et la réalisation du projet d'aménagement de Grand-Baie.
- Article 2 :** D'autoriser monsieur le Maire à rechercher des partenaires pour le financement des études préalables et pré-opérationnelles de l'aménagement de la zone.
- Article 3 :** D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 04 OCT. 2017 Et publication ou notification le 05 OCT. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint,


- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Recours à une démarche d'urbanisme durable pour l'aménagement de Grand-Baie - Appel à projet 2017

Date de transmission de l'acte : 04/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SDAU85 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SDAU85-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire